



# Programme d'actions 2015 - 2018 de la 3ème étape de l'Agenda 21 de l'Essonne

## EDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

### Démultiplication de l'éco responsabilité des centres d'incendie et de secours de l'Essonne

#### PORTEUR DU PROJET

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne (SDIS91)

#### LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS

Dans la dynamique de la 2ème étape de l'Agenda 21 de l'Essonne initiée par le Conseil général, le SDIS91 a élaboré à partir de 2008 son propre plan d'actions autour de 8 thématiques : déplacements, énergie, biodiversité/paysage, ressource en eau, déchets, autonomie et engagement des jeunes, initiatives économiques, métiers de demain/emplois de proximité. Il a créé à cette occasion un réseau de référents développement durable.

Après 3 ans de mise en œuvre, le SDIS 91 a réalisé en 2013 un inventaire des initiatives de développement durable (en cours et en projet) des 51 centres d'incendie et de secours (CIS) essonniers, ce qui a permis de mettre en évidence l'implication de ces derniers en la matière. Dans une logique de montée en puissance, le bilan en cours pour les groupements et services fonctionnels et territoriaux identifiera les leviers de mobilisation de ces derniers sur les enjeux de développement durable pour repérer et mettre en œuvre les marges de progrès du SDIS91.

#### LES BÉNÉFICES ATTENDUS

##### Environnementaux

- § Diminution de la quantité d'eau consommée par les CIS pour protéger la ressource (en quantité et en qualité).
- § Réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.
- § Limitation des consommations de ressources naturelles en optimisant la gestion des déchets.
- § Réduction des impacts environnementaux liés aux déplacements des agents.

##### Sociaux

- § Renforcement des actions de solidarité envers les agents les plus fragiles.
- § Amélioration du bien être des agents au travail.

##### Économiques

- § Maîtrise des budgets en matière de fluides.

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS

